

Règlement du jeu-concours "Calendrier de l'après"

Article 1 : Organisation

Le Racing Club de France, association régie par la loi de 1901 et ayant son siège social au 5 rue Eblé, 75007 Paris, organise un jeu-concours intitulé "Calendrier de l'après", qui se déroulera du 26 décembre au 31 décembre 2024 inclus, sur le compte Instagram officiel @racingclubdefrance_officiel et sur la page Facebook @Racing Club de France.

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec l'autorisation d'un représentant légal, à l'exception du service communication.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, les participants doivent respecter les conditions de participation spécifiques précisées dans chaque publication Instagram et Facebook dédiée au concours, sous peine d'invalidation.

Article 3 : Modalités de participation

Une publication sera mise en ligne chaque jour entre le 26 et le 31 décembre 2024, correspondant à une case du "Calendrier de l'après".

Pour participer, il faudra suivre les consignes indiquées dans chaque publication (ex. suivre le compte, liker la publication, commenter, taguer une personne, etc.).

Les participants peuvent participer autant de fois qu'ils le souhaitent chaque jour dans la mesure où celle-ci est réalisée dans les 24h suivant l'heure de publication.

Toute participation incomplète ou non conforme aux modalités sera automatiquement annulée.

Article 4 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé à l'aide d'un logiciel numérique par le service communication du Racing Club de France.

Le tirage au sort de chaque case se fera 24 heures après la publication, sauf pour le dernier jour (31 décembre 2024), dont le tirage au sort sera effectué le 2 janvier 2025.

Les gagnants seront annoncés via les stories Instagram du compte @racingclubdefrance_officiel et la page Facebook @Racing Club de France et seront contactés en message privé sur Instagram.

Article 5 : Dotations

Chaque jour, un lot sera mis en jeu, détaillé dans la publication correspondante :

26 décembre : [carte cadeau de 5 locations de terrain de badminton]

27 décembre : [cours d'initiation à la boxe]

28 décembre : [carte cadeau de 2 locations de terrain de tennis]

29 décembre : [quatre green fee au golf de La Boulie]

30 décembre : [un cours d'initiation à l'escrime pour deux personnes]

31 décembre : [un cours d'initiation au golf pour deux personnes]

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Article 6 : Réclamations

Pour toute réclamation relative au jeu-concours, les participants peuvent adresser leur demande par e-mail à : a.jolissaint@rcf.asso.fr.

Toute réclamation devra être formulée dans un délai de 15 jours après la fin du jeu-concours.

Article 7 : Responsabilité

Le Racing Club de France se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie du concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement technique (accès internet, réseaux sociaux, etc.).

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 9 : Protection des données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu-concours sont destinées exclusivement au Racing Club de France pour la gestion du concours. Elles ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données en écrivant à : a.jolissaint@rcf.asso.fr.